

- CORRIGE -

SCIENCES MEDICO SOCIALES 15 points

1. 1. Présenter 3 objectifs essentiels de la PMI :

1,5 point

- *promouvoir la santé de la future mère, de la mère et de l'enfant de moins de 6 ans*
- *prévention et protection médicale de l'enfant, prévention du handicap*
- *contrôle des structures d'accueil des enfants de moins de 6 ans*

1. 2. Donner 2 exemples d'action mises en œuvre par la PMI pour les parents ou futurs parents et 2 exemples pour les enfants de moins de 6 ans :

4 points

Actions au niveau des parents ou futurs parents	Actions au niveau des enfants de moins de 6 ans
<ul style="list-style-type: none">- <i>consultations prénuptiales</i>- <i>consultations pré et post natales</i>- <i>centres de planification familiale</i>- <i>surveillance à domicile de la mère par une puéricultrice</i>	<ul style="list-style-type: none">- <i>consultations médicales</i>- <i>bilans de santé à l'école</i>- <i>contrôles des modes d'accueil</i>- <i>visite à domicile d'une puéricultrice</i>- <i>protection de l'enfance en danger</i>- <i>dépistage des handicaps</i>

1. 3. Indiquer la collectivité de rattachement de la PMI :

1 point

le conseil général

2. 1. Indiquer les 3 types de maltraitance envers un enfant :

3 points

maltraitance physique, psychologique et sexuelle

2. 2. Enoncer 2 signes au niveau du physique et 2 signes au niveau du comportement de l'enfant laissant supposer une maltraitance :

4 points

Signes au niveau du physique	Signes au niveau du comportement
<ul style="list-style-type: none">- <i>retard staturo-pondéral (enfant chétif, malingre, maigre, petit ...)</i>- <i>présence de coups, bleus sur le corps</i>- <i>réaction douloureuse au toucher</i>- <i>difficultés de mouvements : présence de fractures</i>	<ul style="list-style-type: none">- <i>enfant triste, ne jouant pas</i>- <i>refus ou grande difficulté de communication</i>- <i>enfant replié sur lui-même</i>- <i>agressivité envers les autres</i>- <i>manque d'émotion.....</i>

2. 3. Indiquer 2 personnes ou organismes pouvant recevoir un signalement de maltraitance :

1,5 point

A.S.E ; police ; gendarmerie ; brigade des mineurs ; juge d'enfants ; procureur de la République ; SAMU ; pompiers ; services sociaux de la mairie ; les associations ; numéro vert.

- CORRIGE-

NOTE SUR 4 POINTS

DOCUMENT 2b

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

**N° NATIONAL D'EMETTEUR
200631**

**DATE D'EFFET : 10 Mars 2004
pour la date 0,5 POINT**

**NOM DU LOCATAIRE :
Madame DUVAL : 0,5 POINT**

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR :

**Madame DUVAL Simone
Bâtiment A N°11
Résidence Les Marronniers
11 Bis Bd de la République
13001 Marseille**

**1 POINT pour l'adresse
complète**

**NOM ET ADRESSE DU
CREANCIER**

**SYNDIC BERTAUD
115 Bd de Paris
13006 Marseille**

**NOM ET ADRESSE DE VOTRE BANQUE
1 POINT pour l'adresse complète**

**NOM : Société Marseillaise de Crédit
ADRESSE : 58 Bd Sébastopol
CP VILLE : 13462 Marseille Cedex 20**

COMPTE A DEBITER :

1 POINT pour l'ensemble des informations demandées

Etablissement	Guichet	N° de compte	Clé R.I.B.
25632	00010	05468712321	20

Date : le 02 Février 2004 **Signature : DUVAL** (faire signer Mme DUVAL)

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE (RIB) OU POSTAL (RIP).

Les informations figurant sur cet imprimé feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à l'article 27 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder à tout moment aux informations vous concernant auprès du Syndic Bertaud, afin d'en faire modifier le contenu si votre situation venait à changer. Les informations qui vous sont demandées revêtent un caractère confidentiel que nous nous engageons à préserver.

SYNDIC BERTAUD

115 Bd de Paris
13006 Marseille
Tél. : 04-91-12-56-40

04/3/5

CORRIGE

DOCUMENT 3

RESIDENCE LES MARRONNIERS
11 Bis Bd de la République
13001 MARSEILLE

NOTE SUR 4 POINTS

Le : 02 Février 2004

**BÂTIMENT A- ETAT DES ENCAISSEMENTS (en Euros)
MOIS DE JANVIER 2004**

LOCATAIRES	Appart. N°	Solde restant à devoir	Montant du mois	Montant total à payer	Paiement du mois		OBSERVATIONS
					Montant reçu	Le	
Mme DUVAL	11	0	269,55	269,55	VIRT	10/02	Règlement <u>par</u> <u>prélèvement à partir</u> <u>du mois prochain</u>
M. et Mme SUREAU	12	0	385,08	385,08	VIRT	10/02	
M. BOUTIS	21	0	269,55	269,55	CHQ	01/02	
M. et Mme DONANT	22	0	385,08	385,08	VIRT	10/02	
Melle NATEAU	31	100,00	269,55	369,55	MDT	01/02	Plus de solde à devoir
M. et Mme SUAREZ	32	366,74	385,08	751,82	CHQ	02/02	Plus de solde à devoir
TOTAUX		466,74	1.963,89	2.430,63			1 point

Abréviations à utiliser pour paiement par : Chèque : CHQ

Mandat : MDT

Virement : VIRT

- CORRIGE -

DOCUMENT 4

LES REVENUS DE LA FAMILLE DONANT

<p>LE PERE HERVE Est salarié d'une entreprise de nettoyage. Il est rémunéré au S.M.I.C. La famille, avec 2 enfants, perçoit des allocations familiales.</p>	<p>LA MERE SOPHIE En recherche d'emploi depuis quelques mois. Elle perçoit des allocations chômage.</p>
<p>LE FILS CHRISTIAN Est lycéen et perçoit une bourse scolaire.</p>	<p>LA FILLE LAETITIA Est élève à l'école primaire.</p>
<p>LE GRAND PERE JULES Profite de sa retraite.</p>	<p>LA COUSINE GERALDINE Perçoit actuellement le R.M.I.</p>

DOCUMENT 5

FAMILLE DONANT	CATEGORIES DE REVENUS		NOTE SUR 7 POINTS
	REVENUS DIRECTS ⁽¹⁾	REVENUS INDIRECTS (ou de transfert) ⁽²⁾	
Le père HERVE Salaire (le S.M.I.C.) Allocations Familiales	X	X	1 POINT 1 POINT
La mère SOPHIE Allocations chômage		X	1 POINT
Le fils CHRISTIAN Bourse scolaire		X	1 POINT
La fille LAETITIA	Aucune case à cocher		1 POINT
Le grand père JULES Retraite		X	1 POINT
La cousine GERALDINE R.M.I.		X	1 POINT

DOCUMENT 6

DEFINITIONS

NOTE SUR 2 POINTS

<p>S.M.I.C. : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (institué en 1970) (1 point*) Il est prévu par la loi pour garantir aux salariés leur pouvoir d'achat et une participation au développement économique de la Nation.</p>	<p>R.M.I. : Revenu Minimum d'Insertion (1 point*) Allocation instituée en 1989 pour lutter contre la pauvreté et favoriser l'insertion sociale. Elle est versée par l'Etat à des personnes ayant perdu leurs droits à d'autres allocations.</p>	<p>*1 POINT pour chaque développement de sigle. (1 à 2 Points supplémentaires pour une définition plus précise)</p>
--	--	---